

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-001
APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 22 MAI 2024**

Le procès-verbal de la dernière séance a été adressé à l'ensemble des Conseillers et est soumis au vote. Aucune remarque n'étant formulée,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide le procès-verbal de la séance du 22 mai 2024.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**

Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY

Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD

Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE

Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-002
DECISION MODIFICATIVE N°1 SUR LE BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ Valide la décision modificative n°1 comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT						
Chapitre	Article	Désignation	Dépenses		Recettes	
			Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
27	27638	Créances sur des collectivités publiques		23 950,00		
013	1321	Subvention d'investissement				125 000,00
16	1641	Emprunts en euros			101 050,00	
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	23 950,00	101 050,00	125 000,00
TOTAL GENERAL				23 950,00		23 950,00

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-003

REPLACEMENT DES MENUISERIES DU BLANCHOT – CHOIX DE L'ENTREPRISE

Afin de préserver le bâtiment de la Ferme du Blanchot, des travaux portant sur le changement des ouvertures du bâtiment doivent être envisagés.

Ces travaux sont supportés par le budget annexe Ferme du Blanchot.

Suite à la réunion de la commission TRAVAUX du 13/06, il est proposé de confier ces travaux à la société Le Limantour pour un montant prévisionnel de 25 869.29 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le devis de la société Le Limantour pour un montant de 25 869.29 € TTC**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**

Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *Crossac*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-004 REFECTION DE LA PLOMBERIE DES VESTIAIRES DE FOOT – CHOIX DE L'ENTREPRISE
--

La plomberie des vestiaires de football est défectueuse et doit être remplacée.
Suite à la réunion de la commission TRAVAUX du 13/06, il est proposé de confier ces travaux à la société ABPS pour un montant prévisionnel de 32 515 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le devis de la société ABPS pour un montant de 32 515 € TTC**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-005

CONVENTION AVEC L'ASAD 44 POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE

Compte tenu de la présence et de l'impact du frelon asiatique sur l'environnement et l'apiculture, la commune souhaite engager une lutte active contre cet insecte invasif. La convention a pour objet de définir les modalités d'intervention de l'ASAD44 sur le territoire communal dans le cadre de la lutte contre le frelon asiatique.

La commune s'engage à verser une subvention annuelle d'un montant de 800 € au plus tard le 1^{er} Mars de chaque année et un don de 50 euros pour chaque nid détruit par l'ASAD44 sur le domaine public sur la base du décompte annuel de l'année précédente. La commune communiquera également auprès des habitants sur ce conventionnement avec l'ASAD44 et les incitera à établir un don à hauteur de 50 € pour la destruction des nids.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide les termes de la convention avec l'ASAD44**
- **Autorise le Maire à signer la convention et toutes pièces afférentes**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**

Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-006
ACQUISITION D'UNE AUTOLAVEUSE – CHOIX DU FOURNISSEUR**

Afin de faciliter le travail des agents et de diminuer la pénibilité, il est proposé l'acquisition d'une autolaveuse pour le lavage mécanisé des 600 m² de l'Escal.

Au vu des démonstrations réalisées avec les agents concernées et des propositions reçues, après avis des agents, la commission ENFANCE propose de retenir l'offre PLG avec une autolaveuse à rouleau rotowash S45 pour un montant de 4 758 € TTC. Le modèle « rotowash » répond aux critères de maniabilité (passe sous les tables par exemple) et de facilité d'utilisation. Il se branche sur secteur ce qui permet de s'affranchir des problèmes de chargement et de batterie. Il est livré avec un chariot de transport et est facilement transportable, il pourra donc également être utilisé ponctuellement à l'école et à la salle des Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide l'acquisition d'une autolaveuse auprès de la société PLG pour un montant de 4 758 € TTC**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-007
CHANGEMENT DU LOGICIEL ENFANCE –
CHOIX DU PRESTATAIRE**

Le logiciel actuellement utilisé par le service Enfance est vieillissant. Il n'est plus développé et arrive en fin de maintenance.

Une consultation a été lancée auprès des différents éditeurs de logiciels spécialisés et des démonstrations ont été réalisées auprès de l'équipe.

Au vu de l'ergonomie et des facilités d'utilisation pour les familles et pour les agents, il est proposé de retenir la solution CONCERTO d'ARPEGE pour un montant de 6 162 € en investissement et 2 544 € de fonctionnement en maintenance annuelle.

Une demande de subvention est en cours auprès de la CAF à hauteur de 4 950 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide le changement de logiciel pour la solution CONCERTO de la société ARPEGE pour un montant de 6 162 € en investissement et 2 544 € en fonctionnement en maintenance annuelle.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers : En exercice : 20 Présents : 16 Représentés : 4 Votants : 20
--



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-008 VOTE DES TARIFS DU SERVICE ENFANCE
--

Suite à la Commission Enfance jeunesse du 4 juin, il est proposé d'augmenter l'ensemble des tarifs du service Enfance (restauration scolaire, accueil périscolaire, ALSH mercredi et vacances, goûter et petit déjeuner) de 2 % à compter du 1er septembre 2024.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide les tarifs proposés en annexe.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

Tarifs - Service enfance jeunesse - Mairie de Crossac
Applicables au 1er septembre 2024

RESTAURATION SCOLAIRE		
Tranche du quotient :	Repas	
	REPAS	Panier
QF < à 500 €	0,50 €	1,92 €
501 € < QF > 700 €	1,00 €	
701 < QF > 900 €	3,72 €	
901 € < QF > 1 100 €	3,73 €	
1 101 € < QF > 1 300 €	3,77 €	
1 301 € < QF > 1 500 €	3,78 €	
QF > à 1 500 €	3,79 €	
Repas non réservé : 8,14 € Repas adulte : 6,00 € (employés municipaux, enseignants)		

PERISCOLAIRE (APS)	
Tarif au 1/4 d'heure	
	0,44 €
	0,48 €
	0,51 €
	0,56 €
	0,60 €
	0,66 €
	0,70 €
Goûter	0,60 €
Petit Déjeuner	0,71 €

ALSH MERCREDIS ET VACANCES						
Tranche du quotient :	Commune		Hors Commune		repas	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée	Repas	Panier
QF < à 500 €	2,91 €	5,82 €	5,33 €	10,66 €	3,25 €	1,92 €
501 € < QF > 700 €	3,50 €	6,99 €	5,98 €	11,96 €	3,26 €	
701 < QF > 900 €	3,87 €	7,73 €	6,42 €	12,85 €	3,72 €	
901 € < QF > 1 100 €	4,46 €	8,92 €	7,05 €	14,10 €	3,73 €	
1 101 € < QF > 1 300 €	5,05 €	10,09 €	7,75 €	15,50 €	3,77 €	
1 301 € < QF > 1 500 €	5,82 €	11,63 €	8,38 €	16,75 €	3,78 €	
QF > à 1 500 €	6,23 €	12,46 €	9,00 €	18,00 €	3,79 €	
Petit Déjeuner	0,70 €					

- Accueil de 7h à 7h30 et de 18h30 à 18h45 le mercredi et de 7h15 à 7h30 pendant les vacances scolaires : tarif du quart d'heure périscolaire
- Tarif non réservé pour l'accueil périscolaire : majoration d'une heure (4 quarts d'heures de périscolaire)
- Majoration retard après la fermeture équivalente à 4 quarts d'heure de périscolaire
- Supplément sortie par enfant en fonction du coût de la prestation :
 - o De 0 à 4€ = pas de supplément
 - o Entre 4€ et 8€ = 30% du coût unitaire
 - o Au-delà de 8€ = 50% du coût unitaire
- En cas d'inscription pour une fratrie présente en même temps à l'ALSH (hors petit-déjeuner et supplément sortie) :
 - o 10 % pour le 2^{ème} enfant
 - o 15 % pour chaque enfant à partir du 3^{ème}
- Tarif pour les enfants du personnel municipal résidant hors commune : application du tarif "commune"

Accueils co-financés par la CAF

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-009

VALIDATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT DU SERVICE ENFANCE

Les modifications du règlement portent essentiellement sur la forme pour faciliter sa lecture. Elles intègrent également le changement des horaires de l'ALSH des vacances suite à l'expérimentation réalisée cette année sur les vacances de Toussaint, février et avril : ouverture à 7h15 le matin et fermeture à 18h30 le soir. Le nouveau règlement sera mis à disposition des familles sur le site internet de la mairie et sur le portail Familles.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide les termes du règlement du Service Enfance**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL** *CROSSAC*

Nombre de conseillers :
En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

Délibération n°2024-04-010 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Il est proposé la modification suivante au tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2024 :

- Création d'un poste de rédacteur à temps complet
- Création de 2 postes d'adjoint d'animation à temps non complet 13.5/35^{ème}
- Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet 24/35^{ème}

Concernant la rentrée scolaire 2024/2025, il est proposé la création de postes contractuels suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

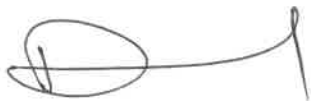
Service	Poste	Tps travail annualisé
Contractuels		
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	5,10
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	6,35
PAUSE MERIDIENNE	adjoint d'animation	6,35
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	8,70
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	8,10
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	7,50
PAUSE MERIDIENNE ET APS	adjoint d'animation	8,10
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	35,00
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	33,00
PAUSE MERIDIENNE, APS et ALSH MERCREDI et VACANCES	adjoint d'animation	30,00
Saisonniers		
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	35,00
ALSH EXTRASCOLAIRE	adjoint d'animation	35,00

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

➤ **Valide la création des postes ci-dessus.**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

CROSSAC

Nombre de conseillers :

En exercice : 20
Présents : 16
Représentés : 4
Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY
Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD
Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE
Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-011
CONVENTION DE DISPONIBILITE D'UN SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE
PENDANT SON TEMPS DE TRAVAIL**

Un agent de la commune est sapeur-pompier volontaire sur la commune de Missillac. Afin de valoriser cet engagement et de faciliter sa disponibilité, une convention est signée entre la commune, le SDIS 44 et l'agent prévoyant des aménagements sur le temps de travail (autorisations d'absence, retards à l'embauche, volume annuel de 40h pour formation,...).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ,

- **Valide les termes de la convention**
- **Autorise le Maire à signer la convention**

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**

**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Crossac

Nombre de conseillers :

En exercice : 20

Présents : 16

Représentés : 4

Votants : 20



L'an deux mille vingt-quatre, le 26 juin, le Conseil Municipal de la Commune de Crossac, légalement convoqué le 20 juin 2024, s'est réuni à 20h00 en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Olivier DEMARTY, Maire.

Présents : Mmes et M. Olivier DEMARTY, Isabelle GABARD, Christophe DENAIRE, Marie-Anne PIED, Olivier FONTENEAU, Frédérique GOINEAU, Sébastien DOUAUD, Christian GUIHARD, Nathalie HINARD, Jean-Luc JAHAN, Gérard LAUNAY, Clarisse LEGRAND, Laurette LEMESTRE, Cathy MALLARD, Jean-Michel TALBOURDET, Eric VINCE.

Absents excusés :

Aurélia DI BLASI, ayant donné pouvoir à Olivier DEMARTY

Fabienne GIBOULEAU, ayant donné pouvoir à Cathy MALLARD

Chantal HALGAND, ayant donné pouvoir à Christophe DENAIRE

Sylvain JOALLAND, ayant donné pouvoir à Isabelle GABARD

Secrétaire de séance : Jean-Luc JAHAN

**Délibération n°2024-04-012
INSTAURATION D'UNE AMENDE
POUR SANCTIONNER LES ABANDONS DE DECHETS SUR LA COMMUNE**

En application de l'article L541-3 du code de l'environnement, en cas d'abandon de déchets, Le Maire a le pouvoir de sanctionner d'une amende l'auteur de dépôts sauvages.

Deux types de moyens juridiques à caractère répressif existent pour lutter contre les incivilités : la sanction pénale, définie dans le code pénal et dans le code de l'environnement et les sanctions administratives prononcées par le Maire en vertu de ses pouvoirs de police.

Il est proposé au Conseil municipal de fixer les modalités de mise en œuvre ainsi que le montant de l'amende en cas d'identification du responsable d'un dépôt sauvage.

Les montants proposés sont les suivants

- Pour un sac poubelle, un amas de détrit, de papier, de journaux/magasines, des cartons, des cagettes, des caisses, et autres déchets d'encombrement moyennement importants, déposés illégalement dans l'espace public : 750,00€.
- Pour des déchets de gros volumes : tas de gravats, tas de ferraille et de tous matériaux de construction, tas de déchets végétaux, pneumatiques, bâches, électroménager, mobilier, matériel électrique ou électronique, épaves, fluides, polluants, autres déchets d'encombrement importants, déposés illégalement dans l'espace public : 1 500,00 €.

Dans tous les cas, les frais de ramassage et de traitement des déchets seront mis à la charge du contrevenant.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, A L'UNANIMITÉ (Abstention de M. DOUAUD),

- **INSTAURE** une amende administrative pour toute personne, auteur d'un dépôt sauvage
- **FIXE** le montant de l'amende administrative forfaitaire à :
 - **750 € pour un sac poubelle, un amas de détrit, de papier, de journaux/magasines, des cartons, des cagettes, des caisses, et autres déchets d'encombrement moyennement importants, déposés illégalement dans l'espace public**
 - **1 500 € pour des déchets de gros volumes : tas de gravats, tas de ferraille et de tous matériaux de construction, tas de déchets végétaux, pneumatiques, bâches, électroménager, mobilier, matériel électrique ou électronique, épaves, fluides,**

polluants, autres déchets d'encombrement importants, déposés illégalement dans l'espace public

- **PRECISE** que les frais d'évacuation et de traitement des déchets seront mis à la charge des contrevenants en sus de l'amende forfaitaire
- **PRECISE** que la procédure administrative engagée à l'encontre des contrevenants ne fait pas obstacle à l'application d'une sanction pénale par le tribunal judiciaire
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur le Maire et/ou son représentant pour signer les pièces nécessaires à l'accomplissement de la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré en Mairie les susdits jours, mois et an.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme*

**Le Maire,
Olivier DEMARTY**



**Le secrétaire de séance
Jean-Luc JAHAN**



Affiché le 03/07/2024